

Présentation de la
DESSERTE EN NAVETTE ÉLECTRIQUE
DES ACCÈS DU PHARE DES BALEINES





■ RAPPEL CONTEXTE

L'île de Ré, située sur la façade atlantique française au large de La Rochelle, est reliée au continent par un pont de 3km de longueur. Ce lieu de villégiature prisé et attractif enregistre une population de 17 000 habitants à l'année qui est décuplée durant la période estivale. Cette variation génère de fortes perturbations de circulation aux abords du pont et vers les principaux sites et villages de l'île. En outre, ces encombrements s'accompagnent d'autres nuisances : pollutions sonores et visuelles, dégradation de la qualité de l'air, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le produit du péage de l'île de Ré est affecté à une écotaxe. Celle-ci finance le développement de projets environnementaux et le déploiement d'une offre de transports collectifs en véhicules "propres" sur l'île de Ré. À ce titre, le Département de la Charente-Maritime a lancé, en liaison avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, une politique ambitieuse de protection des espaces naturels et des paysages de l'île ainsi qu'une offre de services "Respi'Ré" effectuée en navettes électriques.

■ LE SITE DU PHARE DES BALEINES

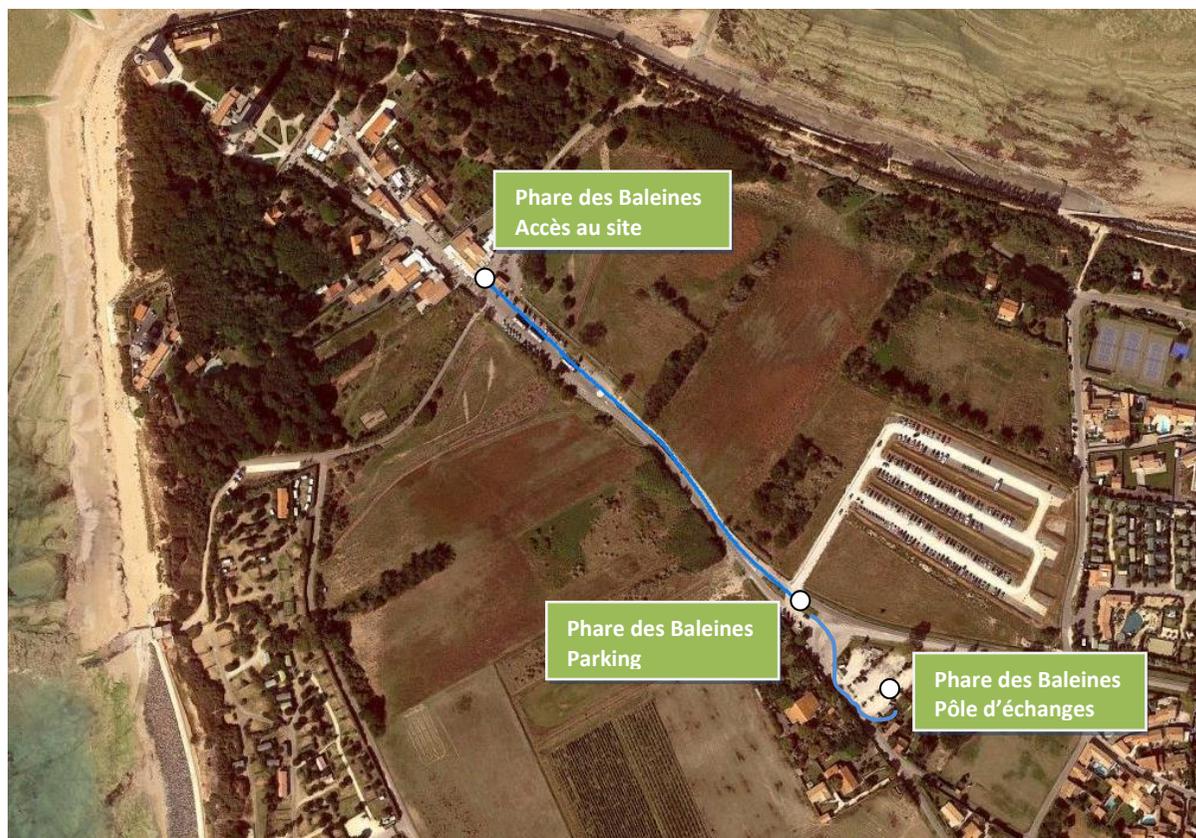
Le phare des Baleines est un des principaux sites de fréquentation de l'île de Ré. Plusieurs centaines de milliers de personnes se rendent sur le site chaque année. Afin d'accueillir au mieux ces visiteurs et de préserver la qualité paysagère et environnementale du site, le Département a aménagé un parking paysager déporté de l'entrée du chemin d'accès au phare. Ce parking a été mis en service en avril 2018. Parallèlement, le Département réalise un pôle d'échange situé à 600 mètres de l'entrée du chemin d'accès au phare. Ce pôle d'échanges a pour vocation d'accueillir les véhicules de transport collectif public (cars des lignes régionales, navettes inter-villages) ainsi que les cars de tourisme, particulièrement nombreux à certaines périodes de l'année. Ce pôle d'échanges, situé sur une parcelle appartenant au Département, est en cours de réalisation et un aménagement provisoire permettra d'y accueillir les cars de tourisme dès cette saison estivale 2018.

Cette nouvelle organisation de l'accueil du public apparaît très satisfaisante mais nécessite un service de transport complémentaire à destination des personnes à mobilité réduite. Ainsi le Département, à titre de test, propose une navette électrique assurant la liaison entre le pôle d'échange, la sortie du parking déporté et l'entrée du chemin d'accès au phare.



■ LE SERVICE DE NAVETTE ÉLECTRIQUE DU PHARE DES BALEINES

Ce service a pour vocation de permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à l'entrée du chemin d'accès au phare des Baleines. Organisé tous les jours de 11h à 21h du 13 juillet au 2 septembre (inclus), ce service sera organisé conformément au plan suivant, avec des rotations permanentes. Les horaires de départ des rotations sont à l'appréciation de l'exploitant qui recherchera le meilleur équilibre entre le bon remplissage de véhicule et un temps d'attente minimum pour les utilisateurs. **Ce service est gratuit pour les utilisateurs.**





■ À PROPOS DE LA NAVETTE ÉLECTRIQUE

Le service sera assuré en véhicule électrique. Ce véhicule sera adapté aux personnes à mobilité réduite et sera équipé d'une rampe d'accès et d'un plancher plat. Le véhicule utilisé sera de marque Bredamenarinibus ZEUS, d'une capacité totale de 22 passagers. Il présente des caractéristiques de gabarit (longueur 5.89m, largeur 2.07m) particulièrement adaptées à une circulation sécurisée sur le chemin d'accès.



Un suivi quotidien de la fréquentation sera assuré par l'exploitant du service et un bilan d'évaluation détaillé sera présenté en fin de saison. Si ce bilan met en évidence une utilisation importante en particulier par les personnes à mobilité réduite, la possibilité d'étendre ce service en avant-saison sera étudiée.

Au regard des caractéristiques du parcours, l'intérêt d'une navette autonome fera également l'objet d'une étude. En effet, des navettes autonomes sont d'ores et déjà en phase de test dans de nombreuses villes, d'Europe notamment. Ces navettes sont symétriques et ne nécessitent pas de manœuvres de demi-tour, ce qui est particulièrement adapté à la configuration du site. Les expérimentations menées actuellement ont le plus souvent pour cadre un site urbain (parvis de la Défense ...). Aussi, le test d'un véhicule sans chauffeur pour la desserte d'un site touristique majeur comme le phare des Baleines serait particulièrement innovant.

■ MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

L'organisation de ce service est confiée, après une procédure d'appel d'offres, à Keolis Littoral pour un montant de 67 640 €. Cette opération est financée grâce à l'écotaxe.

Pour permettre le rechargement quotidien de la navette, la Commune de Saint-Clément-des-Baleines met à disposition son atelier technique situé à proximité du phare.